

## La campagne de promotion s'ouvre :

### Le SNU vous accompagne !



#### Comment ça marche ?

##### Les dates clés

La campagne de promotion s'étale du 3 octobre au 10 novembre 2022, période au cours de laquelle les managers vont proposer les agents qu'ils souhaitent à la promotion. Ensuite du 10 novembre au 13 décembre 2022, des ajustements et arbitrages vont avoir lieu en DT et DR pour une clôture de l'opération régionale de promotion le 13 décembre pour la campagne 2022 avec versement en 2023.

Attention pour 2023 ces promotions pourront intervenir à des dates différentes selon les agents au choix de la Direction. Il y aura 3 dates : Janvier 2023, Avril 2023, Juillet 2023 !

##### Les types de promotion

Sont des mesures promotionnelles les relèvements de traitement pour les agents en bout de grille, les augmentations coefficientaires et désormais les primes mais elles peuvent se cumuler avec des coefficients.

*Nouveau* : Cette année Tous les agents de la filière management bénéficieront de la prime de performance en plus de la campagne de promotion.



#### Qui est prioritaire dans la campagne de promotion ?

Les *petits coefficients* et selon l'article 11.3c tous les agents qui n'auront pas atteint le niveau D1.

Les *agents qui n'ont pas eu de promotion depuis 5 ans*. Ils relèvent alors de l'article 20.4 et doivent avoir un échange au cours de leur EPA : *Les agents qui ont eu leur dernière promo en 2019 et qui s'ils n'ont pas de promo à cette campagne doivent se voir proposer un plan d'actions partagé pour bénéficier d'une promotion en 2024.*

Les agents qui ont eu leur dernière promotion en 2018 et qui doivent recevoir une promo à l'issue du plan d'actions partagé ou une justification de la non promo. Si vous êtes dans ce cas et que vous n'avez toujours **RIEN**, **contactez les représentants du SNU. Le SNU sera à vos côtés pour exercer un recours en CPNC et faire valoir vos DROITS !**

Les différences salariales dans le cadre de l'égalité femme homme qui imposent dès lors un rattrapage suite à l'accord du 20/10/2020.

**Si vous vous estimez lésés dans cette campagne et que vous voulez des informations et un accompagnement dans vos démarches**

**N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus SNU !**

**Le SNU un syndicat qui s'engage au quotidien pour défendre vos droits !**



syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.f



@snupeoccitanie



@SNUPEOCCITANIE



@snu\_pole\_emploi\_fsu\_occitanie



www.snutefifsu.fr/regions